

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>DOULEUR RÉTROSTERNALE SERRATIVE (DRS) - ASPIRINE</b>	<b>OC-M-B2</b>
<b>Référence à un(e) :</b> <input type="checkbox"/> <b>Méthode de soins</b> <input type="checkbox"/> <b>Règle de soins</b> <b>Titre :</b> _____	
<b>Médication visée par l'ordonnance collective :</b> ▪ Aspirine (ASA)	
<b>Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :</b> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan	
<b>Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :</b> ▪ Tout client présentant une DRS (douleur rétrosternale serrative) possiblement d'origine angineuse	
<b>Activités réservées :</b> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances	

### INDICATION :

- Initier le traitement antiplaquettaire indiqué en cas de syndrome coronarien aigu (angine instable ou infarctus).

### CONDITIONS :

- Douleur rétrosternale serrative ne répondant pas à l'administration de 3 doses (ou moins si limite ou contre-indication) de Nitroglycérine S/L, et suggestive de syndrome coronarien aigu (angine instable ou infarctus).

### CONTRE-INDICATIONS :

- Hypersensibilité, intolérance ou allergie à l'aspirine
- Ulcère gastro-duodéal actif connu ou suggéré par douleur épigastrique régulière
- Saignement gastro-intestinal (rectorragie ou méléna)

### LIMITES / ORIENTATION

#### VERS LE MÉDECIN :

- La présentation de l'angine peut être atypique : dans le doute, aviser immédiatement le médecin.

Adoption par le CMDP : _____ <div style="text-align: right; margin-right: 50px;">Rémi Grandisson, président du CMDP</div>
Validé par la DSSOS-SI : _____ <div style="text-align: right; margin-right: 50px;">Chantal Carignan</div>
Date d'entrée en vigueur : <u>26-01-2011</u> Date de révision : _____

## **Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées**

### **Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique**

- Évaluer brièvement l'historique d'apparition des symptômes.
- Considérer l'application préalable de l'ordonnance collective OC-M-B1 : « Douleur rétrosternale serrative – Nitroglycérine S/L ».
- Faire un ECG si disponible, sans toutefois retarder le transfert ambulancier. Référence OC-P4. Condition : l'ECG est réalisé en présence sur place d'un médecin pour évaluer le client ou pour joindre avec le client lors du transfert ambulancier prévu. En aucun cas l'ECG ne doit influencer la décision clinique de l'infirmière de référer ou non le client à l'urgence.

### **Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances**

- Faire croquer et avaler 4 comprimés de 80 mg d'aspirine (ASA) formule pédiatrique (320 mg) ou 1 co de 325 mg, même si le client est déjà régulièrement sous ASA ou Coumadin®.
- Aviser immédiatement le médecin si disponible, et organiser le transport ambulancier vers le centre hospitalier en priorité #1.